

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 11 Février 2021 tenue en visioconférence

L'an deux mille vingt et un, le 11 Février à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni à distance par visioconférence avec l'application TEAMS, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

Personnes présentes : 58

ABBES Pierre / ABO PATTARONE Marie / AUFRERE Isabelle / BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / BRILLET Gérard / BRUNA Laurent / CAMPAGNE André / CASTELL José / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse / CAU Claude / CAZES Sabine / COLLA Serge / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne / DE PECO Serge / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / ELIE Patrick / D'HAENE Alain / THOUVENOT Stéphane / FERRE Louis / FILLASTRE André / GAMBONI Jean-Philippe / GUAUS Bernard / HUET Serge / JACQUARD Claude / LACOMBE Claude / LADEVEZE Michel / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / LASALA Jean-Pierre / MARTIN Denis / MARTIN François / MORA Bernard / MORETTO Joseph / MOUNIER Ghislaine / PENETRO Pascal / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Annie / RIVAL Patrice / RIVES Jean-Jacques / SAULNERON Patrick / SERRANO Georges / STRADERE Michelle / TINE Jean-Claude / UCHAN Marie-Claire / SOLLE LOUGE Evelyne / VIGNEAUX Denise

Personnes absentes ou excusées : 36

ABADIA Jean-François / AZEMAR Eric / BRUNET LACOUÉ Françoise / CAU Marcel / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / DARDÉ Jean-Paul / DENARD Jean-Paul / DUPLAN Patrick / DUPLEICH Jean-Luc / EMPORTES Christian / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / HAEIN Thierry / JAMME Henri / LAFONT Céline / LAMORA Christel / MELAZZINI André / MINEC Hervé / PALACIN John / Pelayo Gabriel / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PERUSSEAU Olivier / PRAT Philippe / RENAUD Jacques / RIBIS Jean-Marc / SACAZE Jean-François / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SAPORTE Gérard / SARRAUTE Daniel / THÉBÉ Henri / TONIOLO Gilles

Poste vacant à Portet de Luchon : 1

Procurations : 4

BRUNET LACOUÉ Françoise a donné procuration à PUENTE Alain
DUPLAN Patrick a donné procuration à CRAMPE Philippe
GUIARD Olivier a donné procuration à LASALA Jean-Pierre
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André

Vote : Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'acquisition de trois véhicules électriques

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que depuis la fusion, la communauté de communes s'étend sur un vaste territoire et que les services administratifs et techniques sont répartis sur les trois sites de Bagnères de Luchon, Gourdan-Polignan et Marignac.

De ce fait les agents sont amenés à se déplacer fréquemment sur le territoire pour assister aux réunions de travail ou de chantiers.

Il précise également que la flotte de véhicule actuelle s'avère insuffisante.

Dans le cadre d'une démarche éco responsable, Monsieur le Président propose l'acquisition de trois véhicules électriques Renault Zoé Life suivant devis proposé par Lease Green société sise 6 rue des Châtaigniers 45140 ORMES.

✓ Prix unitaire 17 255 € HT

soit pour trois véhicules un montant de 51 765 € HT, soit 47 118 € TTC (déduction faite du bonus écologique de 5 000 € par véhicule)

Monsieur le Président demande mandat au conseil communautaire pour effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'acquisition de ces trois véhicules.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- Approuve cette acquisition et la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'acquisition de ces trois véhicules.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.
- Dit que cette dépense sera prévue au budget primitif 2021 au compte 2182.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Aïain PUENTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.